



EN TROISIÈME

La 3^e est le premier palier d'orientation. Votre enfant doit opter pour la voie générale et technologique ou pour la voie professionnelle.

AU PREMIER TRIMESTRE

Contactez avec votre enfant toutes les personnes-ressources (voir encadré) pour avoir toutes les informations sur les parcours possibles après la 3^e. Faites le point sur les résultats de votre enfant lors de la rencontre individuelle parents-professeurs. Pour une inscription dans un lycée privé sous contrat, il est prudent de se renseigner sur les dates d'inscription.

AU DEUXIÈME TRIMESTRE

Des vœux provisoires d'orientation devront être formulés sur la fiche-navette remise par le collègue. Pour le faire avec discernement, présentez-vous, avec votre enfant, à l'entretien personnalisé d'orientation, conduit par le professeur principal. Et s'il envisage un bac technologique ou professionnel, accompagnez-le aux journées portes ouvertes.

AU TROISIÈME TRIMESTRE

Les choix définitifs d'orientation de votre enfant devront être exprimés avant le dernier conseil de classe, toujours via la fiche-navette, en confirmant les souhaits du 2^e trimestre ou en les modifiant. Un dossier de demande d'affectation devra être rempli si votre enfant souhaite intégrer un établissement de l'enseignement public.